



Etat des lieux sortant non conforme?

Par **richi01**, le **13/12/2012** à **05:23**

Bonjour,

Voici mon problème, ma femme a fait l'état des lieux sortant de notre ancien appartement avec la propriétaire. Celui-ci s'est déroulé normalement. Ma femme a signé l'état des lieux. A ce moment-là, la propriétaire s'aperçoit qu'elle a oublié de noter l'indice du compteur de gaz. Ne sachant pas lequel des compteurs nous appartenait (plusieurs compteurs), la propriétaire dit à ma femme qu'elle allait rechercher le bon et lui ferait passer l'état des lieux par l'intermédiaire d'un voisin.

L'état des lieux nous est parvenu par nos voisins, avec une surprise: La propriétaire a rajouté des dégradations sur l'état des lieux (trous non rebouchés, etc) et nous avons reçu un devis de 1500 euros de réparations. Il me semble qu'elle n'avait pas le droit de garder les deux exemplaires de l'état des lieux, mais je ne trouve pas de texte de loi sur ce sujet.

Pourriez-vous m'aider?

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **13/12/2012** à **06:03**

Bonjour, effectivement votre bailleur aurait dû vous remettre l'état des lieux tout de suite mais votre femme n'aurait jamais dû partir sans. Vous pouvez toujours maintenant faire un IRAR pour contester les rajouts mais la loi n'est pas pour vous. Vous a-t-il au moins justifié le montant des réparations, cordialement